Commune de MUSIÈGES HAUTE-SAVOIE

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le



ID: 074-217401959-20190611-20190603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2019 06 03

Nombre de Conseillers :

En exercice :

11

L'an deux mille dix neuf

Présents:

07

Le onze juin à 20 heures 00

Votants:

07

Pouvoir:

01

Le Conseil Municipal de la Commune de MUSIEGES

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de M. Pascal COULLOUX, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2019

Présents : Pascal COULLOUX, Alexis MARET, Jean THOMASSIN, Martine

MERMIN, Samuel BOCHAREL, David GREGIS, Pascal BORTOLUZZI Excusés : Gaëlle BOURLES donne pouvoir à Pascal COULLOUX Absents : Xavier ORSET, Thierry VIOLLET, Nathalie VALEUX

M. Pascal BORTOLUZZI a été élu secrétaire de séance.

Objet: TARIF DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que d'importants travaux sont engagés pour améliorer la ressource, la distribution d'eau potable et la défense incendie sur la commune et que pour équilibrer le budget il est souhaitable d'augmenter les tarifs de l'eau.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité les tarifs suivants à compter de la facturation 2019/2020 :

0 à 500 m3 : 1,50 euros

M3 supplémentaires : 1,30 euros

Location compteur: 10,00 euros

Abonnement: 40,00 euros

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

> Le Maire, Pascal COULLOUX

Le Maire de Musièges, soussigné, certifie que la présente délibération dont un extrait a été reçu à la Sous- Préfecture et le compte-rendu sommaire affiché conformément aux dispositions L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, est exécutoire.

